



L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin l'assemblée régulièrement convoquée le 15 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles RIOS.

Sont présents : Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS, Françoise CHARCIAREK, Sébastien DOULCET, Guy TEYREJOL, Ludivine LAREZE, Régis VALLET, Nadine HUMBLOT BISCAUT,

Absents excusés : Michèle BESSOU, Gérard ULMET, Marina RAYNAUD, Nicolas COMTE

Secrétaire de séance : SIMON Bernadette

Le nombre de membres en exercice étant de treize et la majorité de ses membres étant présents, le quorum est atteint et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. L'ordre du jour est abordé.

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du PV du 22/05/23

- 1- Programme voirie 2023
- 2- Honoraires Loan Associés
- 3- Achat matériel espaces verts + DM
- 4- Admission en non-valeur budget assainissement et budget commune
- 5- Compteur ENEDIS regroupement commercial
- 6- SDEC – travaux connexes Hinderchied
- 7- Cœur de village Bois de Lempre – Honoraires
- 8- Désignation d'un correspondant Incendie et Secours
- 9- Convention projet « Terrain d'Aventure »
- 10- Questions diverses

Programme voirie 2023

Le maire expose au conseil municipal le programme de réfection de la voirie communale 2023.

Voici les propositions envisagées :

- Chassagne
- Chez Nejou
- La Collange
- Falgères
- Carrefour Falgères/Beringer

- Ludiès
- Impasse des Marronniers
- Impasse des Hortensias
- Rue du Tulipier
- Chamblève
- Réparation ponctuelle de chaussée

Le coût estimatif proposé par la société RMCL est évalué à 184 798.08 HT et 221 757.70 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette délibération et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de cette délibération.

Honoraires Loan Associés (Anna)

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que pour les besoins de la commune, il a dû faire appel au cabinet Loan et Associés – 8 place Georges Pompidou 15 200 Mauriac – afin de constituer les dossiers de demandes de subventions pour mettre en œuvre les projets de la commune.

Le cabinet Loan et Associés propose une estimation financière de 7 920.00 euros TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présente proposition d'un montant de 7 920.00 euros TTC et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Achat autoportée et tondeuse débroussailleuse + Décision Modificative

Le Maire propose l'achat d'une autoportée Etesia Hydro 124 et une débroussailleuse Etesia Atila AK88 en remplacement du tracteur Izeki et du gyrobroyeur Majar.

Voici la proposition de Cantal Loisirs - 15000 Naucelles - comme suit :

- l'autoportée pour un montant de 39 468.00 € TTC
- la tondeuse débroussailleuse pour un montant 12 828.00 € TTC
- avec la reprise de l'Izeki pour un montant de 7 796.00 € et du gyrobroyeur pour un montant de 1 300.00 €.

Suite à ces achats il y a lieu de voter des crédits supplémentaires :

Investissement		Recettes	Dépenses
2188-52	Matériel et sécurité	0.00	+25 000.00 €
2315-143	Equipement photovoltaïque	0.00	- 25 000.00 €
Total investissement		0.00	0.00
TOTAL		0.00	0.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de Cantal loisirs et approuve la décision modificative proposée.

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable (SGC) n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes émis sur le Budget Assainissement et sur le Budget Commune en raison des motifs énoncés sur l'état du 25/05/2023 et qu'en conséquence il demande l'admission en non-valeur de ces titres datant des années 2015, 2016 et 2017 pour un montant de :

- 1087.70 € sur le Budget Assainissement
- 8546.01 € sur le Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des états dressés, se prononce à l'unanimité, sur l'admission en non-valeur d'un montant de 1 087.70 euros sur le budget assainissement et de 8 546.01 euros sur le budget commune.

Compteur ENEDIS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de modifier le raccordement électrique du regroupement commercial – épicerie/boucherie – et de passer d'un contrat jaune à un contrat bleu, plus économique.

Le montant de la contribution au coût de raccordement s'élève à 465.84 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à faire les démarches auprès d'ENEDIS et à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette modification.

SDEC : travaux connexes Hinderchied

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux connexes télécom (enfouissement du réseau téléphonique), liés aux travaux d'extension Hinderchied à Chamblève, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 5916.67 € soit 7100 € TTC.

La participation correspondante sera appelée au solde des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis,
- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux.

Cœur de village Bois de Lempre

Le Maire informe le Conseil Municipal que concernant l'opération cœur de village au Bois de Lempre il a sollicité le Cabinet Cros, géomètre expert, et le Cabinet Hostier-BTSA, pour l'aménagement paysager.

La répartition des honoraires se présente comme suit :

Montant total de la mission SARL L. Hostier : 21 230.88 € HT et 25 477.05 € TTC

Montant total de la mission du Cabinet Cros : 36 637.12 € HT et 43 964.55 € TTC

Pour un montant total de 57 868.00 € HT et de 69 441.60 TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition des Cabinet Cros et Hostier,
- autorise le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires relatifs à ce dossier

Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Dans le cadre de l'application du décret 2022-1091 du 29 juillet 2022, il est nécessaire de désigner un correspondant Incendie et Secours au sein du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mr Serge DELMAS correspondant Incendie et Secours.

Convention projet « Terrain d'Aventure »

Mr le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet « Terrain d'Aventure » qui doit se dérouler sur la commune du 24 au 28 juillet 2023 une convention entre Sumène Artense Communauté et l'association des CEMEA Auvergne est mise en place.

Le projet serait développé en partenariat avec trois communes dont Champagnac. Le projet pourrait être reconduit pendant les vacances de la Toussaint.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet proposé par Sumène Artense Communauté et les CEMEA Auvergne et autorise Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les documents s'y rapportant.

Questions diverses

- PLUi : Mr le maire informe les membres de l'assemblée des dernières informations concernant le zonage du PLUi.
- Ecoquartier : Mr le maire annonce au Conseil Municipal que le permis d'aménager concernant le projet d'Ecoquartier a été redéposé auprès de la DDT.
- Travaux Prodellas : Mr le Maire informe les membres présents que des travaux vont avoir lieu fin juillet sur la parcelle ZW 264 se trouvant à Prodellas en vue de l'enfouissement de la ligne qui la traverse.
- Eglise : l'architecte des bâtiments de France a constaté les problèmes d'humidité de l'église et propose un état des lieux avec un expert afin de budgéter de prochains travaux.

Fin de séance : 20h15